

# LES STRUCTURES DE FORCE OUVRIERE

**La Force de FO**  
**L'INDEPENDANCE**

- Qu'est-ce que FO ?
- Des femmes et des hommes libres dans une organisation indépendante, ensemble pour acquérir une force leur permettant de défendre leurs droits, d'en obtenir de nouveaux, de se faire respecter.
- Un rôle: regrouper les salariés (actifs, chômeurs et retraités) au-delà de leurs choix politiques, religieux ou philosophiques pour représenter leurs intérêts communs.
- Les statuts de l'organisation constituent la charte commune, délibérément choisie.
- Les mots-clefs: liberté, démocratie, indépendance.
- Une conviction: le syndicat n'a pas vocation au pouvoir, son rôle est d'être un contrepoids à tout pouvoir.
- Des outils: le contrat, l'action, les revendications.

# LES STRUCTURES DE FORCE OUVRIERE

Participer activement à l'émancipation morale et économique des salariés

Défendre, à tous moments, les intérêts matériels et moraux des salariés, au besoin en étant en justice.

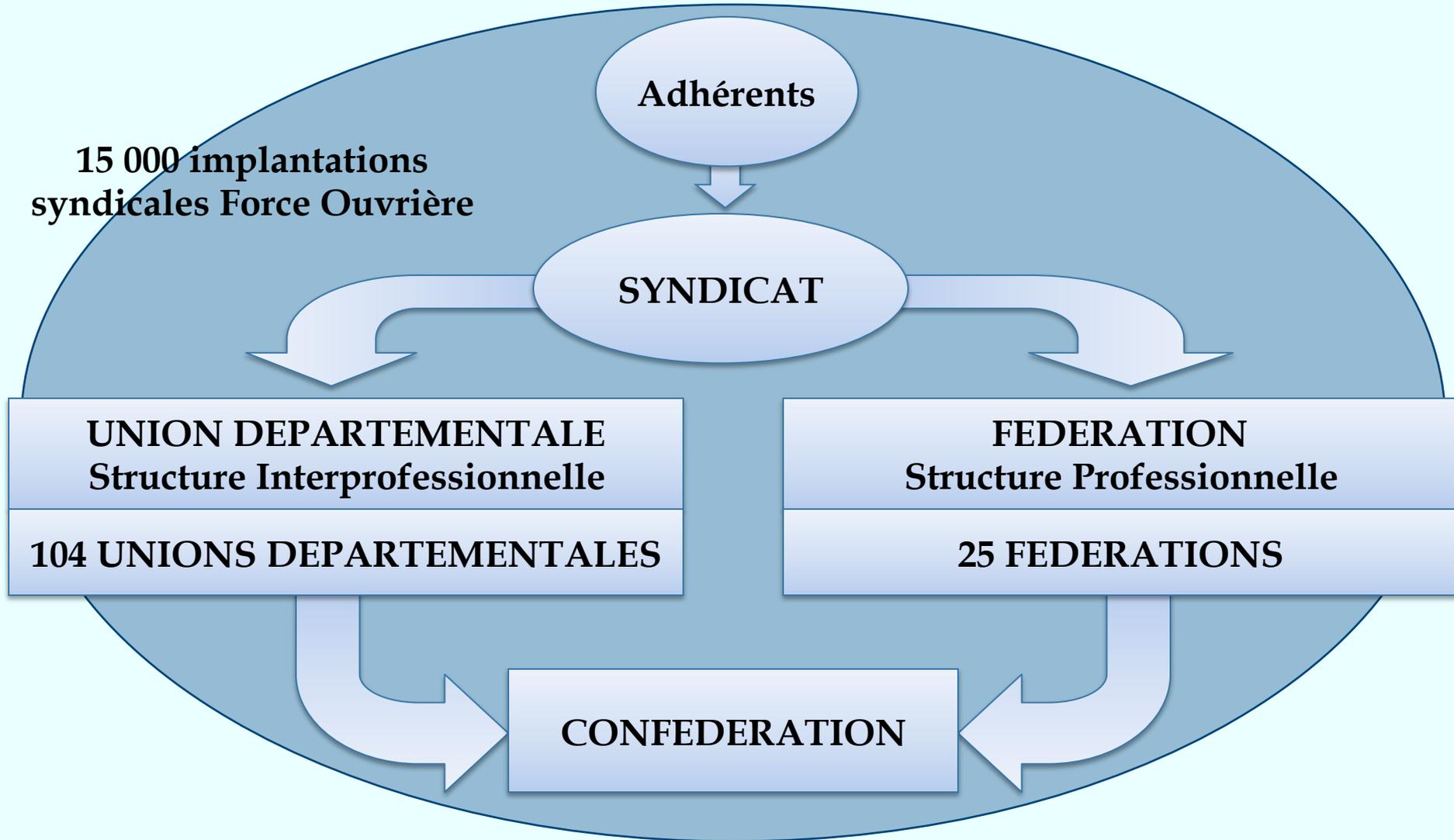
**LE SYNDICAT  
SON ROLE**

Représenter les personnels dans les instances statutaires

Mener toutes négociations portant sur les conditions

- de travail,
- de rémunération,
- de protection,
- de garanties sociales et économiques de ses membres

# LES STRUCTURES DE FORCE OUVRIERE



Nul syndicat ne peut se réclamer de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière s'il n'est pas adhérent à sa Fédération Nationale et à son Union Départementale

# LES STRUCTURES DE FORCE OUVRIERE

## Les Fédérations

- ACTION SOCIALE
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ÉTAT
- AGRICULTURE, ALIMENTATION, TABACS
- BATIMENT
- CHEMINOTS
- TEXTILES
- ENSEIGNEMENT
- EMPLOYÉS ET CADRES
- ÉNERGIE ET MINES
- FINANCES
- FONCTIONNAIRES
- FÉDÉCHIMIE
- LIVRE

- MÉTAUX
- MINEURS
- DÉFENSE
- PHARMACIE
- POLICE
- POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS
- SERVICES PUBLICS ET DE SANTÉ
- TRANSPORTS
- ÉQUIPEMENTS, TRANSPORTS, SERVICES
- SPECTACLE, PRESSE, AUDIOVISUEL
- UNION DES CADRES ET INGÉNIEURS



# LES STRUCTURES DE FORCE OUVRIERE

## ■ LE SYNDICAT

### ■ ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE ANNUELLE

**Rapport moral et d'activité: présentation, discussion et vote**

**Rapport de trésorerie: présentation, rapport de la commission de contrôle des comptes, discussion et vote**

**Cahier de revendications/ résolution: discussion et vote**

**Modifications éventuelles des statuts du syndicat: discussion et vote**

**Renouvellement:**

- du conseil syndical,
- de la commission de contrôle des comptes,
- de la commission des conflits

**Le Conseil Syndical élit en son sein les membres du Bureau: Secrétaire Général, Trésorier, Secrétaire(s) Général(aux) Adjoint(s), Archiviste(s)**

# LES STRUCTURES DE FORCE OUVRIERE

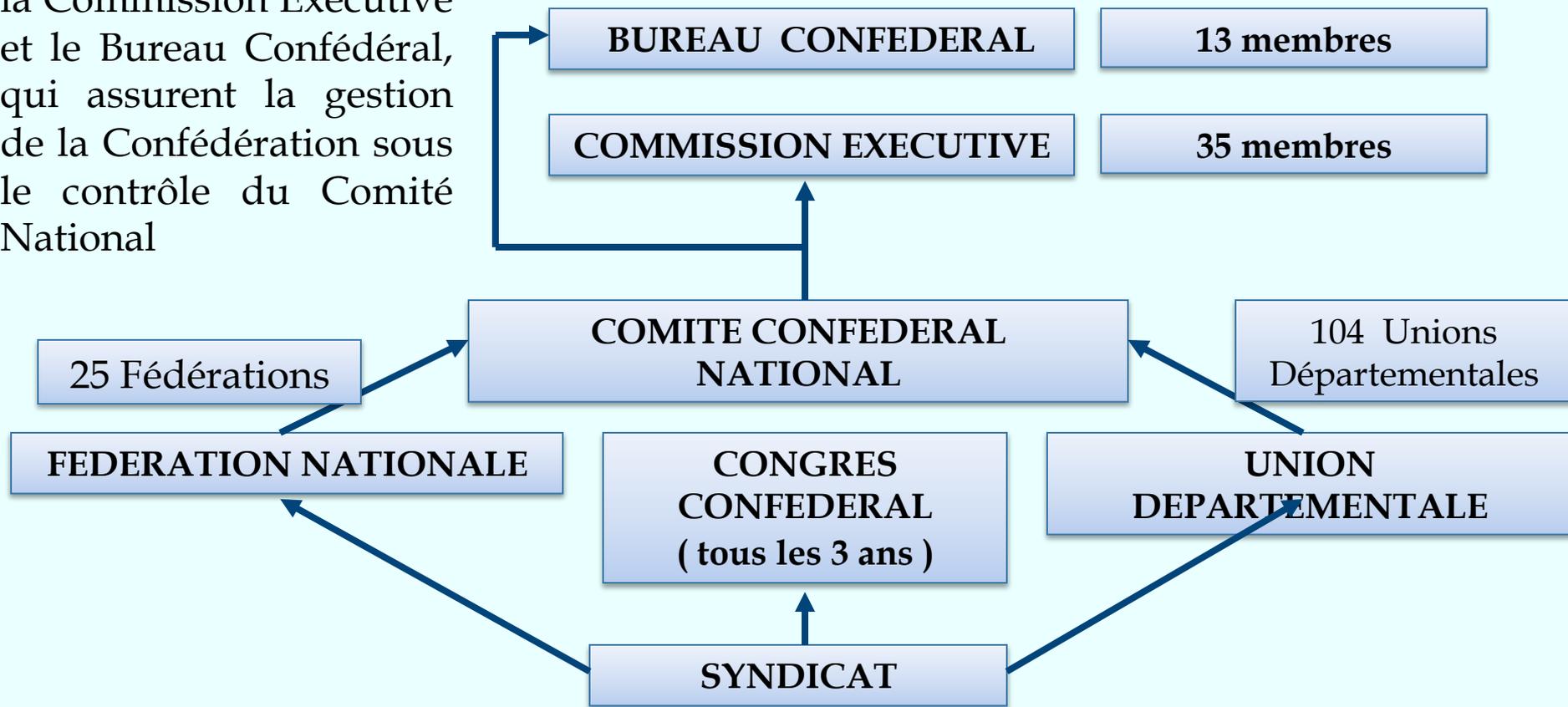


- LE SYNDICAT
- LE BUREAU SYNDICAL

- Il assure la gestion du syndicat sous le contrôle du Conseil Syndical
- Il tient des réunions régulières où il:
  - - fait le point sur la trésorerie, les adhésions
  - - tient le cahier des revendications
  - - prépare les diverses réunions où le syndicat est représenté (délégations, organismes paritaires, autres structures syndicales FO, ...)
  - - coordonne les actions d'informations auprès des personnels ( tournées, réunions, tracts, affiches, site internet, ... )
- Le Secrétaire Général représente le Syndicat en justice

# LES STRUCTURES DE FORCE OUVRIERE

Après chaque Congrès Confédéral ordinaire, le Comité National nomme la Commission Exécutive et le Bureau Confédéral, qui assurent la gestion de la Confédération sous le contrôle du Comité National



La CGT-FO est administrée par le Comité Confédéral National ( CCN ) :

- un délégué par Fédération Nationale ( deux pour la Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé )
- un délégué par Union Départementale ( deux pour l'Union de la Région Parisienne )
- trois représentants de l'UCR-FO qui siègent à titre consultatif.



# LA FEDERATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE



**LA PLUS IMPORTANTE FEDERATION  
DE LA CONFEDERATION**

**2 400 SYNDICATS**

**+80 000 ADHERENTS**



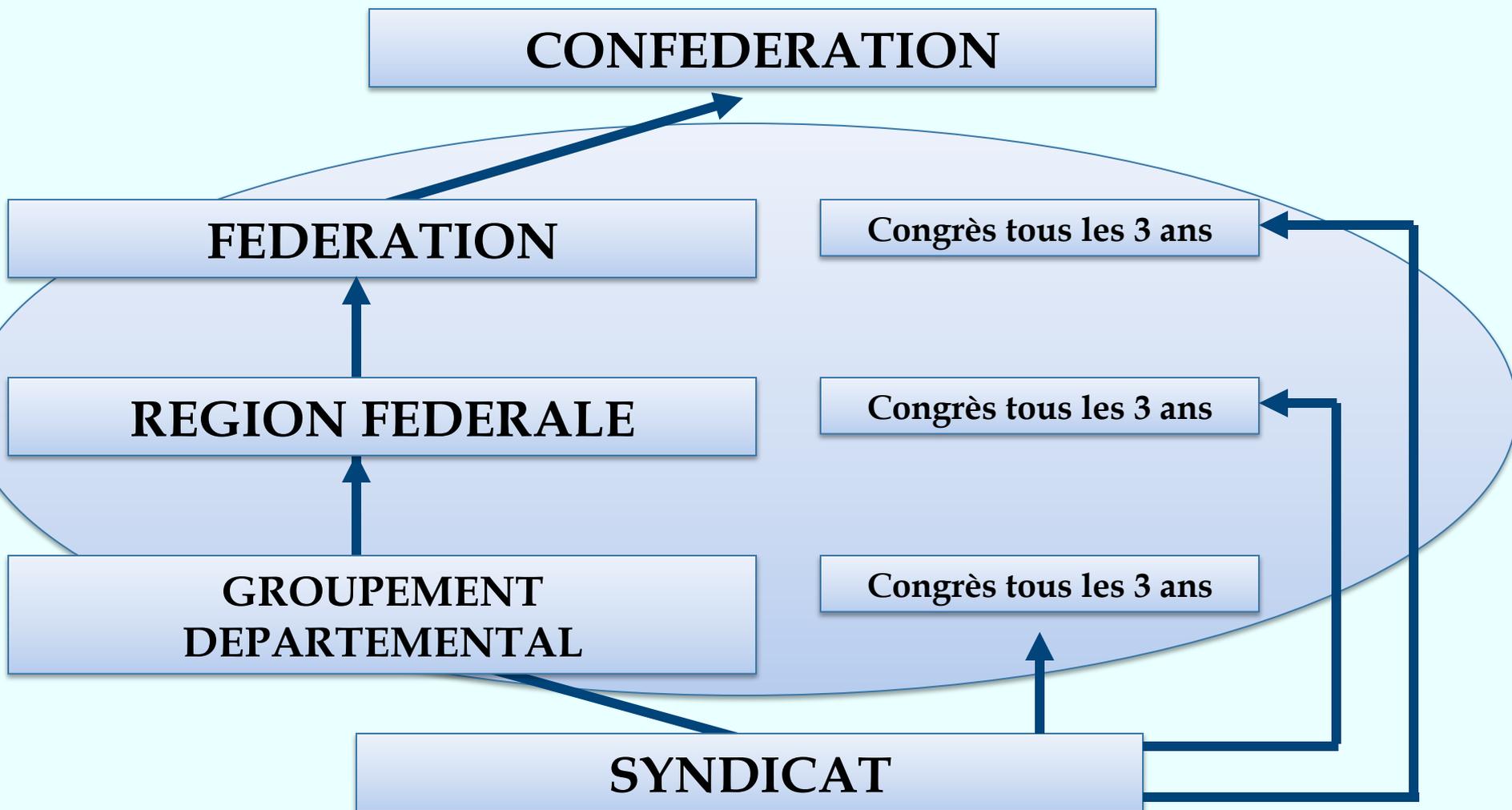
**NOTRE FEDERATION  
EST BICEPHALE**

**SERVICES PUBLICS**

**SERVICES DE SANTE**



# LA FEDERATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE





# LA FEDERATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE



## GROUPEMENT DEPARTEMENTAL

Une Commission Administrative



Les délégués de chaque Syndicat  
avec voix délibérative



Les membres du bureau

Une commission des conflits

Une commission de contrôle de trésorerie

Un Bureau Départemental élu par  
la Commission Administrative au  
cours du Congrès

Un Secrétaire Départemental par branche

Un trésorier Général d'une branche et n  
trésorier adjoint de l'autre branche

Parité numérique des membres de  
chaque branche

Des membres du bureau

Un représentant des retraités par branche



# LA FEDERATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE



## REGION FEDERALE

Un Conseil Régional



Un délégué par Groupement Départemental par  
branche avec voix délibérative



Les membres du Bureau Régional

Une commission des conflits

Une commission de contrôle de trésorerie

Un Bureau Régional  
élu par le Congrès

Parité numérique des  
membres de chaque  
branche

Un Secrétaire Régional ( Délégué Fédéral ) par  
branche

Un trésorier Général d' une branche et un  
trésorier adjoint de l' autre branche

Des membres du bureau

Un représentant des retraités par branche



# LA FEDERATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE



## COMITE NATIONAL

Un Délégué Fédéral par branche par Région Fédérale avec voix délibérative

Un représentant des retraités

Un représentant par Union Nationale et Syndicat National :

- Services Funéraires
- Logement Social
- Sapeurs Pompiers
- Services des Eaux
- Santé Privée
- Centres de Lutte Contre le Cancer
- Cadres et Médecins Hospitaliers
- Union des départements et régions

Les membres du Bureau Fédéral

## BUREAU FEDERAL

Élu par le Comité National dans les 6 mois qui suivent le Congrès

8 Secrétaires Fédéraux Permanents  
( 4 de chaque branche )

12 Secrétaires Fédéraux Adjoints  
( 6 de chaque branche )

+ Un représentant des retraités

## SECRETARIAT FEDERAL

8 Secrétaires Fédéraux Permanents

Un représentant des retraités



# **LA FEDERATION DES PERSONNELS DES SERVICES PUBLICS ET DES SERVICES DE SANTE**



**Le COMITE DEPARTEMENTAL  
Réuni au minimum avant chaque Conseil Régional(statuts)**

**Le CONSEIL REGIONAL  
Réuni au moins avant chaque Comité National**

**Le COMITE NATIONAL  
Réuni au moins 2 fois par an  
Mars et Octobre**

**Le BUREAU FEDERAL  
Réuni au moins tous les 2 mois**

**Le SECRETARIAT FEDERAL  
Réuni au moins 2 fois par mois**

**Pour toutes ces instances, réunions supplémentaires  
Autant que nécessaire**

# LES STRUCTURES SYNDICALES INTERNATIONALES

**La CGT - FORCE OUVRIERE est membre de**

**Confédération Syndicale  
Internationale ( CSI )**



**Confédération  
Européenne des  
Syndicats ( CES )**



**Et pour les services publics, de**

**Internationale des  
Services Publics  
( ISP )**



**Fédération Syndicale  
Européenne des Services  
Publics ( FSESP )**



# LA COTISATION

Une adhésion annuelle, c' est :  
**1 carte et 12 timbres**

**Nos cotisations financent intégralement notre organisation syndicale Force Ouvrière et permettent ainsi de préserver notre liberté et notre indépendance**

**Elles permettent d' assurer le fonctionnement de toutes nos structures syndicales :**

- Les locaux : matériels de bureau, moyens téléphoniques, informatique, ...**
- L' information : bulletins, circulaires, courriers, tracts, affiches, ...**
- Les manifestations : déplacements, banderoles, casquettes, chasubles, ...**
- Les réunions : assemblées générales, réunions d' information, congrès, commissions professionnelles, stages de formation, ...**



## Cotisation payée par l' Adhérent

=

**Part de la Confédération**

Fixée par le Comité Confédéral National

**+** **Part de la Fédération**

Fixée par le Comité National

**+** **Part de la Région  
Fédérale**

Montant de la ristourne fédérale fixé par le Comité National

+

Montant de la cotisation régionale fixé par le Conseil Régional

**+** **Part du  
Groupement  
Départemental**

Montant de la ristourne fédérale fixé par le Comité National

+

Montant de la cotisation départementale fixé par la  
Commission Administrative

**+** **Part de l' Union Départementale**

Fixée par la Commission  
Administrative

**+** **Part du Syndicat**

Fixée par l' Assemblée Générale

